Langue étrangère I – Anglais

UE 09

Enseignant(s) responsable de l'UE : Ann VALKENEERS

Année d'études	Bloc 1
Acronyme	GHU13LG1
Nombre de crédits ECTS	6 (facteur de pondération)
Volume horaire	75 h (Q1 30 / Q2 45)
Période de l'année	Quadrimestre 1 & 2
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français, Anglais
Coordonnées du service	Campus d'Anderlecht, Avenue Émile Gryzon 1 (bât. 4C), 1070 Anderlecht
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
GH13ANG1 Anglais 1	75	6	OUI

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **HE03** HE. 3. assure au sein d'un environnement généralement pluriculturel et multilingue, une communication appropriée, claire et structurée, fondée sur une écoute active et empathique des attentes et des plaintes de la clientèle et une anticipation de ses besoins.
- **RE02.1** ARES. 2.1 Répondre aux attentes et anticiper les besoins de la clientèle actuelle et potentielle
- **RE02.9** ARES. 2.9 Communiquer avec les différentes parties prenantes en langues étrangères tant à l'oral qu'à l'écrit, le cas échéant, dans un contexte multiculturel
- **RE03** ARES. 3 Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière

Autres connaissances ou compétences prérequises

Anglais 1

Niveau linguistique conseillé: A2 selon le CECR (Cadre Européen Commun de Référence approprié aux langues étrangères).

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Anglais 1

Objectifs

Acquisition des 4 compétences de l'apprentissage des langues étrangères :

- compréhension à la lecture

- compréhension à l'audition

- expression écrite

- expression orale

Pour ces 4 compétences, atteindre le niveau linguistique **B1(-) selon le CECR** (Cadre Européen Commun de Référence approprié aux langues étrangères.

Contenu

Activités d'expression orale (mise en situation, jeux de rôle,présentations,...) et écrite (prise de notes, correspondance, rapport, ...) dans un contexte professionnel de l'hôtellerie et de la restauration.

Activités de compréhension à l'audition et à la lecture de documents généraux ou techniques traitant des domaines de l'hôtellerie et de la restauration.

Renforcement et mise en pratique des acquis grammaticaux.

Exercices visant le choix de registre approprié.

Mise en contact avec les aspects culturels de la langue cible.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Anglais 1

Méthode d'enseignement interactive centrée sur l'apprenant nécessitant une présence assidue et une participation active au cours.

100% évaluation continue

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Anglais 1

A l'issue du cours "Anglais 1", l'étudiant·e identifie ses points forts et ses points faibles dans les quatre compétences et cherche à combler ses lacunes en utilisant un support/un outil de travail/une méthode adéquat.

Expression orale

Prend part à une conversation:

- prend part sans préparation à une conversation continue sur des sujets familiers, d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité)

- échange des informations précises et nécessaires au bon déroulement des diverses tâches des professionnel·les de l'hôtellerie et de la restauration

- communique et interagit avec les client·es de situations habituelles relatives aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration (ex : réservation par téléphone, service en salle, accueil réception)

S'exprime oralement en continu:

- raconte des expériences et des événements

- donne brièvement les raisons et explications de ses opinions ou projets

- présente oralement sa formation et son expérience professionnelle éventuelle

- décrit les points essentiels d'un texte lu et exprime ses réactions

- réalise une courte présentation sur des sujets courants relatifs aux activités de l'hôtellerie et à la restauration

Expression écrite

- écrit des notes et messages courts

- écrit une lettre ou courriel professionnel courant

Compréhension à l'audition

- comprend les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers ou relatifs à l'hôtellerie et à la restauration

-saisit l'essentiel d'un message audio(visuel) en rapport avec l'hôtellerie et la restauration, pour autant que ce message soit relativement distinct et accessible

Compréhension à la lecture

- comprend des textes essentiellement rédigés dans un langage courant ou relatif à l'hôtellerie et à la restauration

- identifie les points essentiels et la conclusion d'un paragraphe ou d'un texte

- comprend la description d'événements, les questions posées, les requêtes, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres ou courriels professionnels

Description des supports de cours indispensables

Description	Accès à la source	URL
Anglais 1 : Livre de grammaire: pour travail autonome à domicile - **Murphy, R. Essential Grammar in Use. French Edition**, Cambridge University Press, 2nd edition, 2009 ou 3rd edition, 2016.	—	—
Anglais 1 : Manuel de cours : Stott, T. et Pohl, A. **"Highly Recommended 2". English for the hotel and catering industry**, Student's Book, Oxford University Press, 2010.	—	—
Anglais 1 : Articles, documents audio(visuels) et notes de l'enseignante distribués en cours et publiés sur le campus numérique	Ce support de cours est disponible sur le campus numérique	—

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL
Anglais 1 :	—	—

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.

Janvier			
Ensemble de l'UE			
Évaluation continue	35 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Type d'évaluation : Présentiel - L'UE est évaluée en évaluation continue

Ce cours est à **présence obligatoire**. Un total de plus de **25% d'absence** au cours, justifiée ou non, entraine automatiquement la **note de zéro** pour ce cours. Chaque étudiant·e doit signer la fiche de présence au début de chaque cours. Au-delà de 15 minutes de retard ou en cas de départ anticipé, l'enseignant·e pourra décider de ne pas comptabiliser la présence de l'étudiant·e.

Toutes les **évaluations** écrites et orales sont **obligatoires**. Les dates des évaluations sont publiées sur le campus numérique. Toute absence entraine un zéro pour cette évaluation. L'étudiant·e est tenu·e de **justifier** toute **absence** par un certificat médical ou tout document attestant d'une cause de force majeure dont la légitimité est appréciée par l'enseignant·e. Ce **document** est à envoyer par e-mail à partir de l'adresse institutionnelle de l'étudiant·e au secrétariat des étudiant·e·s **ET à l'enseignant·e** dans les **deux jours** ouvrés avec mention du cours et de l'année. L'original du certificat médical est à remettre au secrétariat des étudiant·e·s.

Si le **motif** d'absence est **approuvé** par l'enseignant·e, l'étudiant·e pourra participer à la **séance de rattrapage** organisée pendant les cours à la **fin** de chaque **quadrimestre**. Toute absence à la séance de rattrapage entrainera un zéro.

Pour les **absences justifiées** aux **présentations orales**, la date de **récupération** sera décidée par l'enseignant·e et communiquée par mail à l'étudiant·e.

La **participation active** au cours fait partie intégrante de l'**évaluation**.

Les différentes parties de l'évaluation ne sont **pas dispensatoires**.

Cette activité est **remédiable** en deuxième session.

Janvier bis			
Ensemble de l'UE			
Évaluation continue	35 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Report de la note d'évaluation continue obtenue au premier quadrimestre. Pas de possibilité de rattrappage.

Juin			
Ensemble de l'UE			
Évaluation continue	65 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Type d'évaluation : Présentiel - L'UE est évaluée en évaluation continue

Ce cours est à **présence obligatoire**. Un total de plus de **25% d'absence** au cours, justifiée ou non, entraine automatiquement la **note de zéro** pour ce cours. Chaque étudiant·e doit signer la fiche de présence au début de chaque cours. Au-delà de 15 minutes de retard ou en cas de départ anticipé, l'enseignant·e pourra décider de ne pas comptabiliser la présence de l'étudiant·e.

Toutes les **évaluations** écrites et orales sont **obligatoires**. Les dates des évaluations sont publiées sur le campus numérique. Toute absence entraine un zéro pour cette évaluation. L'étudiant·e est tenu·e de **justifier** toute **absence** par un certificat médical ou tout document attestant d'une cause de force majeure dont la légitimité est appréciée par l'enseignant·e. Ce **document** est à envoyer par e-mail à partir de l'adresse institutionnelle de l'étudiant·e au secrétariat des étudiant·e·s **ET à l'enseignant·e** dans les **deux jours** ouvrés avec mention du cours et de l'année. L'original du certificat médical est à remettre au secrétariat des étudiant·e·s.

Si le **motif** d'absence est **approuvé** par l'enseignant·e, l'étudiant·e pourra participer à la **séance de rattrapage** organisée pendant les cours à la **fin** de chaque **quadrimestre**. Toute absence à la séance de rattrapage entrainera un zéro.

Pour les **absences justifiées** aux **présentations orales**, la date de **récupération** sera décidée par l'enseignant·e et communiquée par mail à l'étudiant·e.

La **participation active** au cours fait partie intégrante de l'**évaluation**.

Les différentes parties de l'évaluation ne sont **pas dispensatoires**.

Cette activité est **remédiable** en deuxième session.

Août			
Ensemble de l'UE			
Examen écrit	75 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé
Examen oral	25 %	Type de questions : Questionnaire mixte (combinaison de plusieurs types de questions différentes)	Examen à livre : Livre fermé

L'examen écrit dure 3 heures et l'examen oral dure 15 minutes par étudiant·e.

La matière de l'examen de deuxième session reprend la **totalité** de la matière vue pendant l'année.